Conditions Définitives en date du 21 décembre 2011

Unédic

UNEDIC

Emprunt obligataire de 150.000.000 d'euros portant intérêt au taux de 2,375% l'an, bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de l'Etat français et venant à échéance le 31 mars 2014

émis dans le cadre du Programme d'émission de titres
(*Euro Medium Term Note Programme*)
de l'UNEDIC
d'un montant de 12.000.000.000 d'euros
pouvant bénéficier de la garantie de l'Etat français

Souche n° : 2

Tranche n° : 2

Prix d'émission : 101,139% majorés des intérêts courus exprimés en pourcentage
soit 1.7326% pour la période allant du 31 mars 2011 (inclus) jusqu'à la Date d'émission (exclue)

Crédit Agricole CIB

Manager

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des Modalités incluses dans le Prospectus de Base en date du 1er mars 2011 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 11-061 en date du 1er mars 2011) qui constitue un prospectus de base au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (la "**Directive Prospectus**").

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres (les "**Titres**") pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le Prospectus de Base en date du 1er mars 2011 relatif au Programme d'émission de Titres de l'Emetteur et doivent être lues conjointement avec celui-ci.

Le Prospectus de Base est disponible sur les sites Internet (a) de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et (b) de l'Emetteur (www.unedic.org), et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés de l'Agent Payeur auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

1.	**Emetteur :**	UNEDIC
2.	**Garantie :**	Applicable Garantie inconditionnelle et irrévocable de l'Etat français conférée en application de l'article 97 de la loi de finances rectificative pour 2010 n°2010-1658 du 29 décembre 2010 et de l'article 1 de l'arrêté du Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie en date du 16 mars 2011 publié au Journal Officiel de la République française le 18 mars 2011.
3.	**(i) Souche n° :**	2
	(ii) Tranche n° :	2
4.	**Devise :**	Euros ("€")
5.	**Montant Nominal Total :**	
	(i) Souche :	1.650.000.000 €
	(ii) Tranche :	150.000.000 €
6.	**Produit de l'émission :**	
	(i) Produit brut de l'émission :	154.307.372,95€
	(i) Estimation du produit net de l'émission :	154.234.350,45 €
7.	**Prix d'émission :**	101,139% du Montant Nominal Total majoré des intérêts courus exprimés en pourcentage soit 1.7326% pour la période allant du 31 mars 2011 (inclus) jusqu'à la Date d'émission (exclue)
8.	**Valeur Nominale :**	100.000 €

9.	**Nombre de Titres émis :**	1.500
10.	(i) **Date d'Emission :**	23 décembre 2011
	(ii) **Date de Début de Période d'Intérêts :**	Date d'Emission
11.	**Date d'Echéance :**	31 mars 2014
12.	**Taux d'Intérêt :**	Taux Fixe de 2,375% l'an
13.	**Base de Remboursement/Paiement :**	Remboursement au pair
14.	**Changement de Taux d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :**	Non Applicable
15.	**Option :**	Non Applicable
16.	(i) **Rang de créance :**	Senior
	(ii) **Autorisation d'émission :**	Décision du Conseil d'administration en date du 30 juin 2011 arrêtant les modalités de détermination des caractéristiques de l'émission et autorisant Vincent Destival, directeur général de l'Emetteur à en arrêter les modalités définitives.
17.	**Méthode de distribution :**	Syndiquée

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER

18.	**Taux d'Intérêt :**	2,375% par an payable annuellement à terme échu
19.	**Dates de Paiement du Coupon :**	31 mars de chaque année, non ajusté
20.	**Montant de Coupon Fixe :**	2.375 € pour 100.000 € de Valeur Nominale
21.	**Montant de Coupon Brisé :**	Non Applicable
22.	**Méthode de Décompte des Jours :**	Exact/Exact - ICMA
23.	**Dates de Détermination du Coupon :**	31 mars de chaque année à compter du 31 mars 2012
24.	**Autres dispositions relatives à la méthode de calcul des intérêts :**	Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

25.	**Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :**	Non Applicable
26.	**Montant de Remboursement Final de chaque Titre :**	100.000 € par Titre de 100.000 € de Valeur Nominale

27. Montant de Remboursement Anticipé : Montant de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé lors du remboursement pour des raisons fiscales ou en cas d'exigibilité anticipée ou autre remboursement anticipé et/ou méthode de calcul de ce montant (si exigé ou si différent de ce qui est prévu dans les Modalités) :	Se reporter aux Articles 6(d) et 9 du Prospectus de Base

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

28. Forme des Titres :	
(i) Forme des Titres :	Titres dématérialisés au porteur
(ii) Etablissement Mandataire :	Non Applicable
29. Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux dates de paiement pour les besoins de l'Article 8(d) :	Non Applicable
30. Masse (Article 12) :	Les noms et coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont : M. Laurent Letohic 9, quai du Président Paul Doumer 92920 Paris-La Défense Cedex France Les noms et coordonnées du Représentant suppléant de la Masse sont : M. Benoît Delahaye 9, quai du Président Paul Doumer 92920 Paris-La Défense Cedex France Le Représentant de la Masse ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions.
31. Autres conditions définitives :	Non Applicable

PLACEMENT

32. (i) Si syndiqué, noms des Membres du Syndicat de Placement :	Crédit Agricole Corporate and Investment Bank
(ii) Date du contrat de prise ferme :	Non Applicable
(iii) Etablissement chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) :	Non Applicable
33. Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur :	Non Applicable

34. Restrictions de vente supplémentaires : Non Applicable

OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives constituent les conditions définitives requises pour l'émission et l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits ici dans le cadre du programme d'émission de Titres (*Euro Medium Term Notes*) de 12.000.000.000 d'euros de l'UNEDIC.

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'UNEDIC :

Par : _____
Dûment habilité

PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

1. FACTEURS DE RISQUES

Non Applicable

2. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS :

(i) (a) Admission aux négociations :	Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 23 décembre 2011 a été faite par l'Emetteur (ou pour son compte).
(b) Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Emetteur, des Titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations :	Non Applicable
(ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations :	7.300 €
(iii) Publication supplémentaire du Prospectus de Base et des Conditions Définitives :	Non Applicable

3. NOTATIONS

Notations :	L'Emetteur a fait l'objet d'une notation AAA par Standard & Poor's Rating Services, Aaa par Moody's Investors Service et AAA par Fitch Ratings. Chacune de ces agences est établie dans l'Union Européenne et a demandé l'enregistrement prévu par le Règlement (CE) 1060/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 Septembre 2009 sur les agences de notation. Les Titres à émettre devraient faire l'objet de la notation suivante : S&P : AAA Moody's : Aaa Fitch : AAA

4. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf indiqué dans le chapitre "Souscription et Vente" du Prospectus de Base, à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Titres n'y a d'intérêt significatif.

5. RAISONS DE L'OFFRE

Raisons de l'offre :	Se reporter au chapitre *"Utilisation des fonds"* du Prospectus de Base

6. RENDEMENT

Rendement :	1,856% l'an Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

7. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN :	FR0011029602
Code commun :	061154507
Dépositaire :	Euroclear France en qualité de dépositaire central
Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant :	Non Applicable
Livraison :	Livraison contre paiement
Nom et adresse de l'Agent Payeur initial désigné pour les Titres :	**BNP Paribas Securities Services** Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcardère 93500 Pantin France
Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres (le cas échéant) :	Non Applicable